

● (1430)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de communiquer au ministre la liste des détaillants dont les livraisons ont été totalement interrompues, ainsi que tous les renseignements qui, je l'espère, ne sont que des allégations. Selon ces renseignements la cargaison destinée au Canada aurait été vendue au disponible, notamment à l'Algérie, pays donné comme destination du navire qui devait à l'origine se rendre au Canada.

Je voudrais poser une dernière question en l'absence du premier ministre parce qu'il m'avait promis lundi dernier de s'enquérir auprès de l'Office national de l'Énergie pour savoir si cet organisme envisage encore d'instituer des permis d'exportation d'huile de chauffage. Le ministre peut-il nous dire s'il a effectué cette vérification et plus précisément si le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer qu'aucune nouvelle quantité de fuel domestique ne soit exportée cet hiver.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, par le biais de mon ministère le premier ministre s'est en fait enquis auprès de l'ONE. Il va donc pouvoir fournir au député une explication complète et détaillée de ce qui s'est passé. Je puis assurer le député que les demandes récentes de permis d'exporter du fuel domestique ont été rejetées. Il y a eu trois demandes de déposées au cours du mois dernier. Je crois comprendre que les seules exportations qui ont eu effectivement lieu ont porté sur trois cargaisons qui ont été expédiées au cours de l'été dernier et qui étaient constituées de fuel domestique d'été et non pas d'hiver. Le député recevra une lettre contenant une explication complète et détaillée qui lui permettra d'évaluer les renseignements dont il dispose.

* * *

LA CONSTITUTION

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME CONCERNANT LA LOI 101— LA LÉGALITÉ DES AUTRES ARTICLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. Maintenant que la Cour suprême du Canada a décrété que certains articles de la loi 101 du Québec étaient antistatutaires et anticonstitutionnels, que compte faire le gouvernement pour voir si les autres articles sont légaux?

Promettra-t-il à la Chambre de continuer à aider les plaideurs à défendre leur cause jusque devant la Cour suprême, comme le gouvernement précédent l'a fait pour M. Forest? Je songe notamment aux poursuites dont la Quebec Home and School Association, et la commission scolaire protestante du grand Montréal ont saisi la cour supérieure et à l'affaire Devine. Le ministre promettra-t-il à la Chambre de continuer à aider financièrement les plaideurs jusqu'à l'étape de la Cour suprême?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je pensais que le secrétaire d'État avait déjà fait cette promesse en répondant à une question posée il y a une semaine environ. Le gouvernement n'a pas changé d'avis, c'est sûr.

LA TRADUCTION DE TOUTES LES LOIS MANITOBAINES

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre d'État

Questions orales

chargé des Relations fédérales-provinciales. Compte tenu des conséquences qu'aura cette décision historique pour le Manitoba, va-t-il communiquer avec le premier ministre de cette province, M. Sterling Lyon, pour lui offrir des services techniques et de traduction dont le gouvernement fédéral dispose afin qu'il puisse s'atteler à la tâche historique de faire traduire rapidement en français toutes les lois adoptées en anglais seulement au Manitoba depuis 1890, soit depuis 89 ans, conformément à la décision de la Cour suprême?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que telle soit la portée de cette décision. Le député a peut-être raison. Comprenez-moi bien, d'après les renseignements préliminaires dont je dispose, je ne suis pas sûr que la décision ait une telle portée. Elle peut avoir une portée beaucoup plus restreinte et s'appliquer au processus juridique seulement plutôt qu'à l'ensemble de la législation. Comme le député ne l'ignore pas, la question précise qu'il soulève est encore en litige. Si je ne m'abuse, c'est le cas de la nationalisation de l'amiante.

Je suis désolé, mais comme vous le savez, la décision ne remonte qu'à quelques heures. Je ne suis pas certain des conséquences qu'elle entraîne. Quand je me serai entretenu avec les conseillers juridiques du gouvernement, je serai mieux en mesure de répondre directement à la question du député.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE NOUVEL AVION DE CHASSE

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Nous craignons de plus en plus qu'on ne nous ait pas donné tous les renseignements, précis et complets, sur le projet d'achat de l'avion de chasse, le F-18A. Le ministre a-t-il vu le rapport publié la semaine dernière par le bureau de comptabilité générale du gouvernement américain dans lequel on affirme que le programme de fabrication du F-18A est en difficultés par suite de dépassements de prix de revient, de déficits, de retards considérables dans les livraisons et, d'importance primordiale, parce qu'on a délibérément gardé secrets les renseignements requis pour remédier à ces difficultés?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de voir que le critique du parti libéral, grâce à l'obligeance des néo-démocrates, est maintenant inscrit sur la liste de diffusion, par divulgation, des documents secrets du bureau de comptabilité générale des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: On m'a informé, la semaine dernière, de l'existence de ce projet de document; je me suis alors rendu compte que le bureau de comptabilité générale des États-Unis joue un rôle de premier plan, à titre de critique, dans le choix de tout le matériel militaire aux États-Unis. Il a signalé les difficultés que connaît le F-18A en ce moment. Le chef de notre bureau des projets s'est rendu sur les lieux il y a une quinzaine. Cinq ou six aspects de la situation, dont certains mentionnés par le député, sont vraiment inquiétants. Mais nous sommes convaincus que dans quatre cas sur cinq on prend